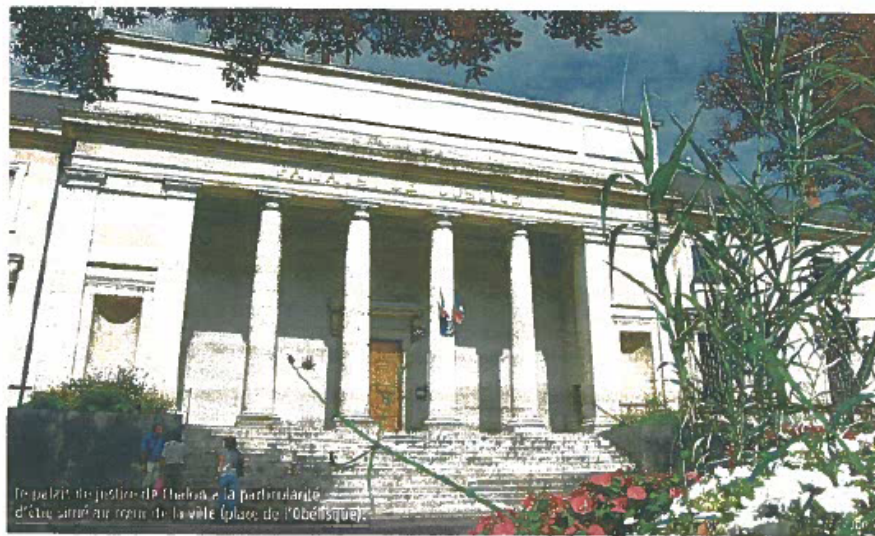


Grands travaux au palais de justice de Chalon

Justice. La démolition de l'ancienne prison va permettre de doubler la superficie des locaux et de regrouper l'ensemble des juridictions actuellement réparties sur trois sites. L'opération doit s'achever en 2014.

Les travaux de construction de l'extension du palais de justice de Chalon-sur-Saône vont débuter dans quelques jours. Une phase décisive dans ce projet déjà ancien... « À mon arrivée à la mairie en 2008, le dossier était au point mort, rappelle Christophe Sirugue, le maire de la ville. La ministre de la Justice de l'époque, Rachida Dati (ndlr : originaire de Chalon-sur-Saône), a prêté une oreille attentive au projet. Son successeur Michel Mercier également. Ce qui a permis le déblocage. » Résultat : les pelleteuses sont sur le site depuis l'été 2010, à l'œuvre pour démolir en grande partie l'ancienne prison de Chalon-sur-Saône qui jouxte le palais de justice. Cette prison était inoccupée depuis l'ouverture du centre pénitentiaire de Varennes-le-Grand en 1991... Un chantier conséquent : la démolition concerne 3.700 mètres carrés de bâtiments. Seul élément architectural conservé, le dôme de l'ancienne prison sera préservé et coiffera une nouvelle salle des pas perdus, en plus de l'actuelle.



Le palais de justice de Chalon et la paroi d'origine situés au centre de la ville (place de l'Obélisque).

À terme, le « nouveau » palais de justice s'étendra sur 9.300 mètres carrés, contre 4.800 actuellement. Le projet retenu est celui du groupement Chochon/Pierre (architectes), Iosis (bureau d'études) et Mazet (éco-

nomiste), ce dernier ayant eu pour mission d'intégrer dans le projet l'ensemble des évolutions techniques et réglementaires survenues depuis que le premier projet avait été suspendu en 2007. L'opération, financée pour

un coût non communiqué par le ministère de la Justice via l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (Apij), va permettre de regrouper sur un site unique, au cœur de la ville, l'ensemble des juridictions

chalonaises, actuellement réparties sur trois sites : le tribunal de grande instance et la cour d'assises de Saône-et-Loire (dans l'actuel palais de justice), le tribunal d'instance, le conseil de prud'hommes et le tribunal de commerce (sur deux autres sites dont les anciens locaux de la CCI, boulevard de la République, loués pour pallier la saturation des bâtiments de la justice), mais aussi les sièges des juridictions limitrophes (Louhans, Autun, Le Creusot, Montceau-les-Mines). Soit une bonne centaine de magistrats et de fonctionnaires. « Le nouveau palais de justice de Chalon-sur-Saône, nettement plus vaste que l'actuel bâtiment datant du XIX^e siècle, permettra de mettre fin à l'éclatement des services en proposant aux justiciables un pôle de justice modernisé et sécurisé, regroupant en un seul lieu l'ensemble des juridictions de l'arrondissement judiciaire », explique Frédéric Pillot, président du TGI. Le chantier devrait être achevé en 2014. Avec un défi : que le « nouveau » palais permette d'associer « humanité et efficacité ».

PATRICE BOUILLOT